

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1929

présenté par

M. Templier, M. Cabaré, M. Claireaux, Mme Khedher, M. Colas-Roy, M. Maire, M. Daniel, Mme Le Feu, Mme Silin, Mme Sylla, Mme Boyer, M. Dombreval, Mme Park, Mme Panonacle, M. Fugit, Mme Le Peih, Mme Bureau-Bonnard, Mme Ballet-Blu, Mme Colboc, Mme Vidal et Mme Riotton

ARTICLE 59

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« *II bis* . – À compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve de respecter les conditions fixées par voie réglementaire garantissant l'équilibre nutritionnel des repas servis et le respect d'exigences adaptées aux besoins des usagers, les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu sans viande ni poisson composé de protéines animales ou végétales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation du repas végétarien hebdomadaire prévue par Egalim touchera à sa fin à l'automne prochain. Le rapport d'évaluation sera disponible prochainement. Mais d'ores et déjà, plusieurs données démontrent l'impact positif de cette mesure. Une étude de l'Observatoire National de la Restauration Collective Bio et Durable, publiée en 2020, montre que plus les cantines proposent une offre de repas végétarien, plus le coût matière première diminue (de l'ordre de 0,20€ par rapport à un repas non végétarien). Ces économies permettent non seulement d'acheter des produits, légumes, fruits ou viandes, de meilleure qualité. Plus les cantines diversifient les protéines, plus la viande qu'elles peuvent acheter est de qualité. Il est donc totalement faux de croire que l'introduction de repas végétarien nuirait à nos filières d'élevages en France, bien au contraire.

L'étude de Greenpeace démontre qu'il n'y a pas de surcoût, et moins de gaspillage. Cette étude porte sur des villes de tous bords politiques : gauche, droite, centre... Par ailleurs, les bénéficiaires

d'une diversification des protéines sur la santé et l'environnement ont été maintes fois démontrées. L'étude d'impact nous précise ainsi qu'un repas végétarien c'est 30% d'émissions de GES de moins qu'un repas non végétarien.

Bien sûr il existe encore des freins, mais ils peuvent être levés et ne sont pas insurmontables. Ils concernent notamment la formation des cuisiniers ou les équipements des cantines. C'est précisément ce à quoi répond le volet « Transition Agricole » du plan de relance.

Cet amendement, couplée à l'expérimentation du repas végétarien alternatif quotidien, vise donc à pérenniser le repas végétarien hebdomadaire.